Conscience historique européenne

2023/2112(INI) - 17/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 409 voix pour, 165 contre et 35 abstentions, une résolution sur la conscience historique européenne.

Aborder le passé de l'Europe comme un risque et une chance à saisir

Les députés estiment que le passé complexe, conflictuel et contesté de l'Europe représente à la fois un défi et un avantage pour l'intégration européenne. Ils considèrent qu'une **approche responsable, factuelle et critique de l'histoire**, **axée sur les valeurs européennes communes**, est une condition sine qua non pour tout organe politique démocratique, afin de sensibiliser les générations actuelles et futures aux réalisations et aux aberrations du passé, de renforcer un discours public faisant preuve d'esprit critique et de favoriser la compréhension et la réconciliation au sein de groupes sociaux, de nations et d'États particuliers et entre ceux-ci.

La politique du passé dans l'Union européenne

La résolution souligne la nécessité d'une **évaluation honnête** de la «politique du passé» de l'UE, par laquelle elle s'est efforcée de donner plus de légitimité au projet européen, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe et de favoriser la coexistence pacifique des peuples du continent, en reconnaissant également les réalisations et les lacunes existantes, et en examinant minutieusement les moyens par lesquels les citoyens ont été encouragés à s'engager dans la voie du passé.

Les députés sont préoccupés par le fait qu'il existe toujours une concurrence latente et une incompatibilité partielle entre les différents cadres mémoriels et les différentes cultures mémorielles en Europe, y compris entre l'Europe occidentale et orientale, mais aussi entre les pays et les nations de certaines parties du continent. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de **réduire les fractures régionales et idéologiques existantes** en matière de conscience historique entre les pays et les peuples européens, en vue de créer un terrain d'entente pour le dialogue ainsi que pour la compréhension et le respect mutuels.

Vers une conscience historique informée en Europe

Le Parlement a reconnu la nécessité d'une **compréhension plus large et plus globale de l'histoire européenne** afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne (auto)critique, notamment en élargissant la portée des initiatives européennes actuelles en ce qui concerne la mémoire, en tenant dûment compte des groupes qui ont été sous-représentés jusqu'à présent, et en promouvant des méthodes novatrices d'enseignement de l'histoire.

La Commission et les États membres sont invités à protéger les libertés d'enseigner, d'étudier et de mener des recherches ainsi que la liberté d'expression artistique qui sont actuellement menacées, en particulier par des cas de détournement des lois relatives à la mémoire.

Soulignant le **rôle essentiel de l'éducation**, le Parlement a invité les États membres à réviser les programmes d'études et les méthodes d'enseignement existants afin de faire passer l'histoire européenne et mondiale avant l'histoire nationale, et de **mettre davantage l'accent sur une mémoire historique supranationale**, notamment en permettant des interprétations multiples d'une même période historique et d'un même événement et en encourageant les styles d'enseignement correspondants qui privilégient la réflexion et la discussion plutôt que le transfert de connaissances, et qui ont pour objectif général d' amener les étudiants à «apprendre à penser» plutôt que de leur dire «ce qu'ils doivent penser».

Les députés ont rappelé que **l’apprentissage de l’intégration européenne, de l’histoire, des institutions et des valeurs fondamentales de l’Union** ainsi que de la citoyenneté européenne est indispensable à l’ émergence d’un sentiment d’appartenance européenne. Ils ont demandé que l’enseignement de l’histoire européenne et de l’intégration européenne et l’éducation à la citoyenneté européenne fassent partie intégrante des systèmes éducatifs nationaux. Ils ont insisté sur la nécessité d’un enseignement interdisciplinaire et intersectionnel de l’histoire qui applique une pédagogie innovante et centrée sur l’ apprenant.

La résolution a souligné l'importance de préserver le riche **patrimoine culturel et historique** de l'Europe ainsi que les lieux de mémoire et encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour définir et protéger les lieux de mémoire démocratique, en particulier ceux liés aux groupes sous-représentés.

Préoccupés par l'utilisation de plus en plus abusive des canaux numériques pour la manipulation politique et la circulation de la désinformation, y compris en ce qui concerne l'histoire, les députés ont appelé la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts pour **renforcer l'éducation aux médias et l'éducation numérique** et pour doter les enseignants et les étudiants de compétences et d'outils adéquats facilitant un enseignement de l'histoire fondé sur les faits, et leur permettant d'identifier, de contextualiser et d'analyser les sources historiques traditionnelles ainsi que modernes.

Perspectives : l'héritage du passé et l'avenir de l'UE

Le Parlement adhère à l’idéal d’une «**culture de la mémoire**» et d’une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans la façon d’aborder le passé, tout en évitant les nivellements ou les simplifications excessifs de l’histoire.

Enfin, les députés estiment que les mémoires collectives nationales finiront par contribuer à une sphère publique européenne et par s’y fondre une sphère dans laquelle les cultures du souvenir nationales se complètent au lieu de s’opposer, et où le traitement de l’histoire devient une question d’action civique et non plus une affaire politique.